

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 11 février 2022

Nombre de membres
du conseil municipal :
en exercice : **15**
présents : **13**
votants : **14**

L'an deux mil vingt-deux
le onze février à vingt heures,
le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues
régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Date de convocation : 4 février 2022

Présents : M TRICOT Jean-Luc, Mme MAILLOT Sylvia, MM GONNON Samuel, MOTTET Stéphane, Mmes BOISSEAU Audrey, JORLAND Sandrine, M FONCLAUD Dimitri, Mme SOULIER Laëtitia, M LEBEAU Jérôme, Mme COUTURIER Nathalie, M MARION Bertrand, Mme BALAVOINE Claudia et M MARUEJOULS Pascal.

Excusé : M LEQUIEN Pascal (1 pouvoir à M TRICOT Jean-Luc).

Absent : M STAMENKOVIC Dejan.

Secrétaire de séance : Mme BOISSEAU Audrey.

Après approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du vendredi 10 décembre 2021 et de celui du conseil municipal du vendredi 21 janvier 2022, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Projet d'implantation d'une antenne relais Free mobile

Un dossier d'Information Mairie (DIM) est arrivé en mairie le 27 janvier dernier concernant le projet d'installation d'une station d'antenne relais Free mobile route de Lozanne à Belmont d'Azergues. Ce terrain situé à l'intersection du chemin de la Broquetière appartient en indivision à la famille Barrot.

Ce projet consiste à installer un pylône support d'antennes d'une hauteur de 30 mètres, les équipements seraient installés au sol avec une haie végétale autour. Le pylône et les antennes seraient peints et l'antenne émettrait sur les bandes de fréquences 700/900/1800/2100/2600 et 3500 MHz pour contribuer à la couverture de notre commune en 6G, 4G et 5G.

Le calendrier indicatif du projet est le suivant :

- remise DIM janvier 2022
- dépôt des autorisations d'urbanisme (DP) mars 2022
- début des travaux septembre 2022
- mise en service janvier 2023

Monsieur le maire donne lecture des courriers échangés entre la commune et monsieur Luka Gisbert de la société Free. Un rendez-vous a été pris avec lui le mercredi 16 février.

Monsieur le directeur de la société Lafarge, propriétaire de 70 hectares sur 151 viendra en mairie le 10 février afin d'étudier la possibilité de trouver un autre emplacement.

Il y a aussi une parcelle qui appartient à la commune située au lieu-dit Seizeray plus bas sur le plateau et qui aurait moins d'impact visuel par rapport au village et serait plus éloignée des Collonges mais à 200 mètres des Garennes.

L'objectif serait de proposer ces zones à l'étude en espérant que la société Free accepte de modifier le lieu du projet sinon la Déclaration Préalable sera refusée et un recours déposé au Tribunal Administratif.

Monsieur le maire rajoute que si le propriétaire de la parcelle se rétracte, le projet ne pourra se poursuivre.

Monsieur Pascal Maruejols intervient pour exprimer son refus d'une antenne sur la commune en argumentant que les habitants n'ont pas spécialement besoin de la 5G dans la mesure où ils ont internet avec la fibre pour certains et les téléphones portables captent très bien. Dans certaines communes, les antennes ont été détériorées volontairement car c'est le seul moyen que les habitants ont trouvé pour exprimer leur désaccord.

Les élus s'accordent pour dire que le nombre d'antennes augmente ce qui nuit à la préservation du paysage. L'impact des ondes émises aujourd'hui n'est pas mesurable malgré les études en cours.

Monsieur Dimitri Fonclaud suggère d'argumenter avec le principe de précaution. Messieurs Jean-Luc Tricot et Stéphane Mottet répondent que cet argument a été rejeté par le Tribunal Administratif.

Monsieur le Maire résume les deux possibilités lors de la prochaine réunion avec Free :

1. soit on refuse en totalité le projet pour des motifs de visuel et de santé publique et l'affaire ira au Tribunal Administratif avec peu de chance d'obtenir gain de cause.

2. soit on propose un autre emplacement.

Un courrier va être distribué dans les boîtes aux lettres afin d'informer les habitants que le dossier est consultable au secrétariat. L'information paraîtra aussi sur panneau pocket et le site de la commune.

La parcelle étant située en zone PENAP, on se pose la question de savoir si cette zone protégée pourrait servir d'argument de refus. L'instructeur de la CCBPD a été consulté et on attend la réponse.

Monsieur Jérôme Lebeau propose de se rapprocher du collectif en place Porte des Pierres Dorées qui a mis une pétition en ligne suite à un projet similaire sur leur commune.

La presse est avertie et monsieur le maire va recevoir le correspondant du Progrès et du Patriote Beaujolais.

Madame Claudia Balavoine rajoute que l'endroit doit être végétalisé à leurs frais.

Monsieur le Maire reviendra sur tous ces points lors du prochain conseil municipal.

Projet d'implantation d'une antenne relais SFR mobile

Monsieur le Maire a également reçu le 3 février au soir un appel téléphonique de SFR pour solliciter un rendez-vous pour l'implantation d'une antenne relais dans le village. Il donne lecture du courrier reçu ce jour. La démarche est un peu différente, ils veulent qu'on propose un emplacement au lieu d'en imposer un pour le moment. Le rendez-vous fixé a été reporté et monsieur le Maire reviendra sur le sujet lors du prochain conseil.

Plan local d'urbanisme (PLU) – Modification simplifiée n°2 - Approbation

Monsieur le maire donne lecture de la délibération soumise au vote :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-57, L.5217-2, L.5217-5 ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.153-45 à L.153-48 et R 153-1 et suivants ;

VU la procédure de modification simplifiée du PLU modifiée par l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 et son décret d'application,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 6 février 2015 et la modification simplifiée n° 1 du 12 février 2016,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 5 février 2021 autorisant monsieur le Maire à lancer la modification n° 2 du PLU,

VU l'arrêté n° 2021-57 en date du 23 octobre 2021 portant ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°2 du PLU ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la modification vise à la possibilité sous certaines conditions d'aménager, d'agrandir et de créer des annexes ainsi que des piscines pour les habitations existantes situées en zone A et N et de changer d'affectation certains bâtiments en zone A.

Le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme a été notifié aux Personnes Publiques Associées le 1^{er} octobre 2021 et les avis obtenus ont tous été favorables.

Le dossier de modification a été soumis à une enquête publique qui s'est déroulée du 19 novembre 2021 au 13 décembre 2021 inclus. Dans le cadre de cette enquête, monsieur le commissaire a assuré trois permanences en mairie, reçu 7 personnes et 2 observations ont été formulées sur le registre ouvert à cet effet.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport le 16 décembre 2021 et il émet un avis favorable au projet sous la réserve suivante : « conserver la valeur de 200 m² de surface totale de plancher pour les nouvelles habitations liées et nécessaires à l'activité agricole en zone A et les constructions existantes à usage d'habitation après extensions en zone A ou N ».

Il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver le projet de modification simplifiée n°2 du P.L.U.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider à l'unanimité la modification n°2 du PLU telle qu'elle est présentée en séance.

Les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme seront inscrits au budget.

Conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Police pluri communale – Avenant n°2 à la convention de mutualisation de la police municipale avec les communes de Belmont d'Azergues, Charnay, Lucenay, Marcilly d'Azergues et Morancé.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le fait que la ville de Chazay d'Azergues a mis en place une convention de mutualisation de la police municipale avec les communes de Belmont d'Azergues, Charnay, Lucenay, Marcilly d'Azergues et Morancé afin de créer une police pluri communale. Or jusqu'à présent seule la commune de Chazay d'Azergues était équipée d'un système de vidéoprotection. D'autres communes parties de cette convention comme les communes de Morancé ou de Belmont d'Azergues s'étant, elles aussi dotées d'un tel système, il convient de signer un avenant à cette convention permettant l'exploitation des images de cette vidéoprotection par les policiers membres de la police pluri communale.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent la mise en place de l'avenant n°2 à la convention de mutualisation de la police municipale de la commune de Chazay d'Azergues avec les communes de Belmont d'Azergues, Charnay, Lucenay, Marcilly d'Azergues et Morancé ;

Ils autorisent monsieur le Maire à signer ledit avenant et toutes les pièces en découlant.

Questions diverses

-Dépenses prévues au Budget Primitif 2022

Il manque encore des devis qui vont être demandés.

BP 2022

FONCTIONNEMENT		
Article	Achat	Montant
6232	Animation	4000 ?
6232	Soutien scolaire	1100
611	Intervenant musical 2021/2022	4000
61558	Ecole et mairie:maintenance informatique Mr Schnee	700
61523	Réparation poste relevage Lot Les Lavandières	2800
6247	Transport piscine	1400
61521	Entretien Varennes Bessy (17000) + l'Abri (19500)	36500
	Elagage des arbres	?
6068	Fleurissement commune	1300
6068	Décoration village	500

INVESTISSEMENT		
Article	Achat	Montant
op 28	Travaux extension école	470000 ?
	Installation alarme anti intrusion extension école	4000
	Extincteur extension école	?
	Travaux chemin du Beaujolais + RD 70	50563
202	Modification n° 2 du PLU	2550
2121	Arboretum Les Lavandières + plantations	4000
2128	Réfection étanchéité fontaine	?
21312	Remise aux normes des installations électriques école	900
21312	Film vitrage classe Carole	800
21312	Accessibilité école	2000
21316	Accessibilité cimetièrre	2500
21318	Accessibilité mairie	12000
21318	Remise aux normes des installations électriques mairie	1000
21318	Accessibilité église	1000
2152	Panneaux routiers et bornes flexibles + Plaques rue	2000
2158	Outillage pour agent communal	?
21568	Changement Poteau incendie (Les Buisnières en 1976)	4000
2184	Ecole : banc 900 chaises 900 tables 1300 meuble 500	3600
2184	Ecole : 12 casiers 300 siège bureau 100	400
2184	10 tables salle d'animation	1500
2183	2 ordinateurs secrétariat mairie	?
2188	Ecole : tuyau arrosage	250
2188	Ecole : couettes	300
2188	Ecole : ballons et parachute gym	350
2188	Ecole : livres pour bibliothèque	400
2188	Panneau d'explication arboretum et étiquettes	1000
2188	Sacs d'arrosage pour jeunes arbres	200
2188	Abri poubelles Decotton	?
2188	Micro-ondes local Nicolas	150
2188	Illuminations village	500

-Travaux de voirie

*Chemin du Beaujolais/RD70

Monsieur le Maire rappelle les travaux prévus pour la mise en sens unique du chemin du Beaujolais et la sécurisation sur la RD 70. Suite à l'appel d'offres, c'est la société Eiffage qui a été retenue. La participation de la commune sera de 43.746,42 € plus la maîtrise d'œuvre 2.442,00 € soit un montant total de 50.563,00 €.

La communauté de communes participera à hauteur de 192.501,12 €.

Les travaux débuteront entre le 15 mars et le 1^{er} avril.

*Extension de l'école

L'appel d'offres s'est terminé le 17 janvier à 12 heures et cinq lots ont été déclarés infructueux faute de réponse ou de montant hors estimation. Il s'agit des lots 3 charpente-couverture-zinguerie, lot 4 charpente métallique-étanchéité, lot 5 menuiseries aluminium, lot 8 menuiseries intérieures bois et lot 10 plomberie-CVC. Ils vont être relancés.

Les autres lots ont été attribués :

Lot 1 : Terrassements-VRD - Société Despras TP pour 36.055,00 € HT estimation 37.000 € HT.

Lot 2 : Gros œuvre – Société Philibert pour 61.449,70 € HT estimation 82.000,00 € HT.

Lot 6 : Plâtrerie-Peintures-Faux-Plafonds – Société Guelpas pour 42.0005,30 € HT estimation 44.000,00 € HT.

Lot 7 : Carrelage-Faïence – Société Fontaine pour 13.274,70 € HT estimation 15.000 € HT.

Lot 9 : Electricité – Société SM Bertholon pour 19.503,50 € HT estimation 20.000,00 € HT.

Un nouveau point va être fait lundi prochain avec l'architecte et le chantier va donc prendre un peu de retard.

-Nouvelles consignes de tri depuis le 1^{er} février 2022

La documentation a été distribuée dans certaines boîtes aux lettres de Belmont mais malheureusement pas dans tout le village.

L'objectif est de réduire de 10% la production des déchets ménagers par habitant.

Depuis le 1^{er} février 2022, tous les emballages peuvent être mis dans les poubelles jaunes, les cartons sont toujours à emporter à la déchetterie, les papiers à mettre dans les bennes spécifiques et le verre dans les bennes à verre. Les vêtements usagers sont à déposer dans les bennes spéciales situées au cimetière.

Les poubelles marrons servent pour les ordures ménagères, les emballages non vidés, la vaisselle cassée, les couches, les masques usagés dans un sac fermé etc.... Ces ordures sont incinérées et valorisées en énergie à Villefranche-sur-Saône. Le volume déposé dans ces poubelles devrait diminuer de 30% et on s'oriente vers un seul ramassage par semaine.

-Recensement de la population

Le recensement de la population est en cours jusqu'au 19 février. A ce jour, 96% des habitations ont été recensées et on s'achemine vers un nombre de 710 habitants.

-Extinction nocturne

Les lampadaires s'éteignent à 23 heures 30 et se rallument à 5 heures du matin. La personne chargée de distribuer le journal « Le Progrès » dans les boîtes aux lettres s'est plaint du manque de visibilité. Il souhaiterait que l'éclairage soit remis 30 minutes plus tôt c'est-à-dire à 4 heures 30 car il a trébuché plusieurs fois dans le noir. Les éboueurs ont fait la même remarque quand ils passent à cette heure-là.

Les élus répondent que les éboueurs passent rarement de bonne heure et que la procédure est lourde pour modifier les horaires pour un seul distributeur de journaux sur la commune.

Monsieur le maire rajoute que la tendance actuelle n'est pas d'éteindre totalement l'éclairage public mais de le réduire la nuit. La jurisprudence a même condamnée une commune suite à des délits commis plus facilement grâce à l'extinction nocturne.

Monsieur Samuel Gonnon répond que nous ne sommes pas équipés pour procéder à une diminution de l'éclairage.

Après discussion, il est décidé de ne pas modifier les horaires d'extinction nocturne en place sur la commune.

-CCBPD

Monsieur le maire souhaite informer les élus d'une évolution importante au niveau de la taxe d'aménagement (TA) évoquée lors du dernier conseil communautaire. Cette taxe fixée à un taux à 5% pour toutes les communes de la CCBPD était perçue jusqu'à présent uniquement par les communes à chaque construction ou extension de maisons. La loi de finances 2022 transforme la possibilité de reversement d'une partie de la TA entre la commune et les communautés de communes en obligation. Après débat en conseil communautaire, un accord sur la répartition est intervenu entre la CCBPD et les maires pour que la communauté de communes perçoive 10% de la taxe d'aménagement et les communes 90%.

Comptes-rendus des commissions et syndicats

***MARPA**

Madame Sylvia Maillot et monsieur Jean-Luc TRICOT ont assisté à la réunion du 20 janvier à Ternand. Les travaux avancent normalement et la livraison du bâtiment est prévue en juillet 2022 avec une ouverture en septembre 2022. Le règlement intérieur a été validé. Il y aura 22 logements type T1 dont un pouvant être destiné à l'accueil temporaire et un type T1 Bis pour un couple. Les visites de l'appartement témoin se feront sur rendez-vous à compter de fin mars. Une commission sera créée pour l'attribution des logements. Dans un premier temps, les repas seront livrés par un prestataire extérieur puis ils seront préparés sur place, dès le recrutement du personnel compétent.

*SIEVA

Ce jour, à 18 heures, monsieur le Maire était à la réunion du SIEVA où le compte administratif 2021 a été approuvé pour un montant total de 12.057.714,06 € et le budget primitif 2022 voté pour 13.292.479,87 €. Monsieur le Maire a présenté un exposé sur la qualité de l'eau. La réglementation impose en période de pandémie COVID d'augmenter les taux de chlore ce qui protège davantage de toute pollution. Globalement, par rapport à l'année précédente, les valeurs sont stables. Les problèmes de pollution sur les puits de captage de Quincieux notamment le puit n° 13 persistent mais ne s'accroissent pas.

*Commission environnement

Les jardins partagés intéressent cinq familles Belmontaises qui se sont inscrites en mairie. Monsieur Samuel Gonnon s'est proposé de labourer au printemps les parcelles prévues à cet effet. Madame Claudia Balavoine s'occupe de récupérer six cuves d'eau d'occasion. Pour l'arboretum, il est prévu d'acheter des sacs d'eau pour mettre aux pieds des jeunes arbres en cas de canicule et d'installer un panneau d'affichage d'informations.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 18 mars 2022 à 19 heures 15 et le conseil d'adjoints le vendredi 11 mars 2022 à 18 heures 45. Le compte administratif 2021 sera à l'ordre du jour.

Le suivant est fixé le vendredi 8 avril 2022 à 19 heures 15 et le conseil d'adjoints le vendredi 1^{er} avril 2022 à 18 heures 45 avec le vote du budget primitif 2022.

La séance est levée à 22 heures 05.